

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais et le Centre communal d'action sociale pour un marché de services portant sur la réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre (bilan carbone®).

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault, comme la CAPC, s'est approprié les outils de la démarche Cit'ergie pour construire une politique énergie climat exigeante. Elle a ainsi programmé, dès 2011, la réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre dans le périmètre de son patrimoine et de ses services. Elle anticipe de cette façon l'échéance réglementaire fixée par la loi du 12 juillet 2010, laquelle impose aux personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes la réalisation d'un tel inventaire avant le 31/12/12. La CAPC et le Centre communal d'action sociale (CCAS) sont soumis à la même obligation. Un groupement de commandes permettra à la commune de Châtellerault, à la CAPC et au CCAS de lancer conjointement une consultation auprès des bureaux d'études spécialisés dans la comptabilisation des gaz à effet de serre.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ;

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O) du groupement :

Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 20 janvier 2011

N° 6

Page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais pour choisir le bureau d'études chargé d'inventorier les gaz à effet de serre de ces trois entités dans le périmètre respectif de leur patrimoine et de leurs services ;
- d'approuver la désignation de la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création de ce groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M. MIS, comme titulaire et M. LARDON, comme suppléant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 25/01/2011 n° 357

Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM